



SYNTHESE DES ENJEUX

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES



SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ

2025



Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ?

Pour être considéré comme « plante exotique envahissante », un taxon (espèce ou sous-espèce), répond à plusieurs critères (conformément aux définitions de l'IUCN ou du Conseil de l'Europe) :

- introduit par l'homme hors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'introduction est postérieure à 1492 ;
- naturalisé : capable de se reproduire et de se disséminer spontanément dans un écosystème donné avec une dynamique démographique positive (Munoz F, 2010) ;
- dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives d'un point de vue écologique et/ou économique et/ou sanitaire et/ou sur la sécurité des biens et des personnes. De ce fait, cette définition exclut les espèces utilisées uniquement à des fins agricoles ou horticoles (ex : maïs, soja...) qui ne parviennent pas à se maintenir en dehors des parcelles exploitées. De même les espèces dites « messicoles » sont également exclues.

Réglementation

Les articles L 411-5 et L411-6 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du 14 février 2018 (complété par ceux du 10 mars 2020 et du 2 mars 2023) interdisent l'introduction dans le milieu naturel [...] et sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant d'une liste d'espèces définies au niveau européen. Ces espèces sont listées page suivantes et indiquées en **rouge** dans le tableau des actions.

Certaines espèces sont aussi réglementées au titre du code de la santé publique. Un arrêté départemental précise les obligations et modalités de lutte pour ces espèces en particulier (**Ambrosia artemisiifolia L.** ; **Ambrosia trifida L.**)

Ce document contient :

- une fiche « état des lieux » ;
- une fiche « prioriser les actions » ;
- la liste complète des espèces de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- qui informer ?



- La fiche « état des lieux » comprend des statistiques générales sur la présence des EEE, les statuts des espèces recensées sur le territoire ainsi que la liste des espèces réglementées.
- Une carte présente la répartition des EEE sur le territoire. Elle compile les données transmises par de nombreux partenaires (Tela botanica, le Symbhi, le département de l'Isère, Biodiv'Aura, Lo Parvi...). Le diagramme en bas de la fiche présente la part des dix espèces exotiques envahissantes avérées les plus présentes sur le territoire.



- La fiche « prioriser les actions » se présente sous la forme d'un tableau indiquant pour chaque espèce ou groupe d'espèces, le type d'action à entreprendre, quels milieux sont à cibler en priorité et des sites d'alerte sur lesquels l'espèce a été recensée.



- Les espèces présentes sur le territoire de la collectivité sont listées en fin de document. Le statut de l'espèce issu de la liste départementale est indiqué : A, B ou C pour les espèces exotiques envahissantes avérées selon leur niveau d'impact ; D pour les espèces émergentes et E pour les espèces non envahissantes. D1 et E1 correspondent aux espèces présentes sur le territoire de l'Isère tandis que D2 et E2 correspondent aux espèces non recensées sur le territoire départemental lors de la rédaction de la liste.

SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ

ÉTAT DES LIEUX



PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

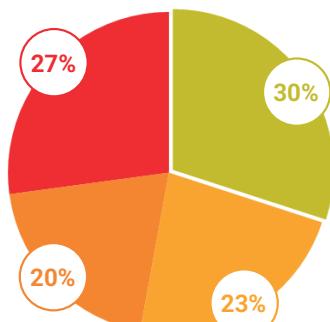
82

espèces exotiques recensées
dont 12 non envahissantes

Surface concernée

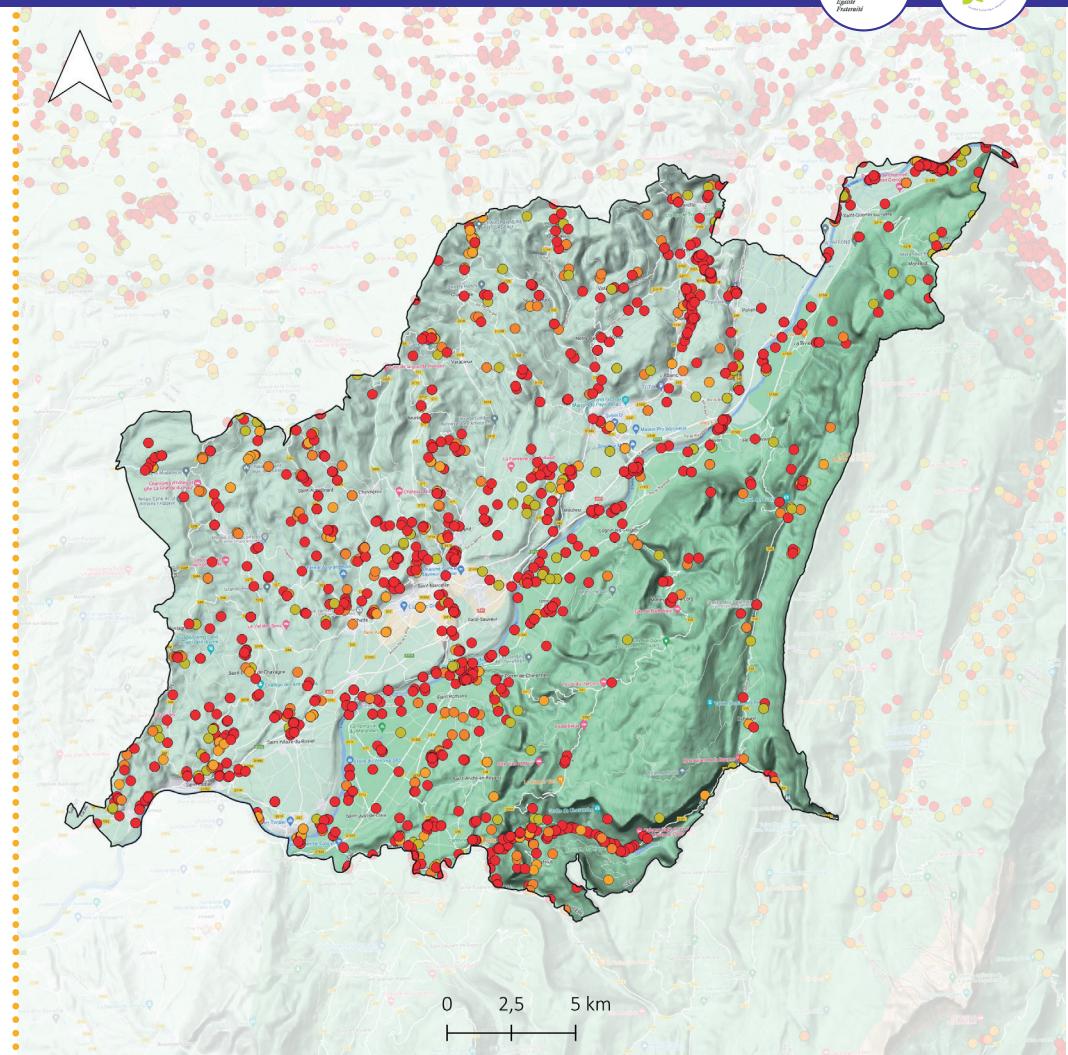
679 mailles de 1 km²
dont 58,32 % présentant
au moins une espèce
exotique envahissante

STATUT DES ESPÈCES



EEE avérée en Isère
Catégorie A : impact très fort
Catégorie B : impact fort
Catégorie C : impact modéré

EEE non avérée en Isère
À surveiller



PRINCIPALES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

LES 10 ESPÈCES LES PLUS RÉPANDUES

- ↓
- 14% Robinier faux-acacia
 - 13% Vergerette annuelle
 - 12% Ambroisie
 - 9% Erigéron du Canada
 - 8% Buddléia de David
 - 6% Solidage géant
 - 6% Mélilot blanc
 - 4% Vigne-vierge commune
 - 3% Erigéron de Sumatra
 - 3% Armoise des Frères Verlot
 - 22% Autres espèces exotiques envahissantes avérées

LES ESPÈCES RÉGLEMENTÉES

- ↓
- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
 - Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)
 - Herbe aux perruche (*Asclepias syriaca*)
 - Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
 - Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)
 - Jussie rampante (*Ludwigia peploides*)

LES AUTRES ESPÈCES À ENJEUX

Fort potentiel invasif et émergentes

- ↓
- Erable négundo (*Acer negundo*)
 - Amorphe faux-indigo (*Amorpha fruticosa*)
 - Brome sans arêtes (*Bromopsis inermis*)
 - Elodée du Canada (*Elodea canadensis*)
 - Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*)
 - Sorgho d'Alep (*Sorghum halepense*)



ACTIONS PRIORITAIRES

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
ESPÈCES À FORT ENVAHISSEMENT (> 30 % DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓		
Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides, boisements humides, pelouses et coteaux secs	ENS de la zone humide de la Tarze, le Grand Champs, bord de l'Isère de Roche Brune à Valensole, le long de la Bourne, île Marianne, les Oves, le collecteur
Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Voir arrêté préfectoral	
ENVAHISSEMENT INTERMÉDIAIRE ↓		
Buddléia de David (<i>Buddleja davidii</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Long de la Bourne, forêt alluviale la chambre du Chien, marais de la Lèze et de Montenas
Solidages (<i>Solidago gigantea</i> , <i>S. canadensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Le Vernay, combe muguet, marais de la Lèze, marais de Cras, marais de Montenas, le collecteur, roselière de l'Isère, ripisylve de la Bourne et affluents
Renouées (<i>Reynoutria japonica</i> , <i>R. x bohemica</i> , <i>R. sachalinensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Le long de la Bourne, roselière de l'Isère, chambre du Chien, marais du Gouret, marais de Cras, marais de Montenas, marais de Lèze
Vigne-vierge commune (<i>Parthenocissus inserta</i>)	Espèce pour le moment plutôt présente en bord de route, surveiller et traiter l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, prairies d'intérêt)	Long de la Bourne, marais de Cras, marais de Montenas, la Lèze, les Oves
ENVAHISSEMENT FAIBLE (< 5% DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓		
Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>), Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>), Herbe aux perruches (<i>Asclepias syriaca</i>), Herbe de la Pampa (<i>Cortaderia selloana</i>), Berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	
Sorgho d'Alep (<i>Sorghum halepense</i>)	Espèce pour le moment plutôt présente en bord de route ou en cultures, surveiller et traiter l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, prairies d'intérêt)	
Erable négundo (<i>Acer negundo</i>)	Cibler les milieux à enjeux : ripisylves et boisements alluviaux, pelouses et coteaux secs	
Lampsane intermédiaire (<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i>)	Colonise surtout les lisières, les bords de route et les milieux remaniés. Surveiller la colonisation des milieux à enjeux forts et notamment les pelouses sèches	
Mousse cactus (<i>Campylopus introflexus</i>)	Espèce pionnière qui tendrait à disparaître après plusieurs années, à surveiller	Tuffières du Vercors

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
Sainfoin d'Espagne (<i>Galega officinalis</i>)	Peu de stations recensées sur le territoire : surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux	
Elodée du Canada (<i>Elodea canadensis</i>)	Espèce peu présente mais colonisant des milieux humides fragiles : agir si les populations ne sont pas encore trop étendues sinon contenir les foyers et surveiller la colonisation en milieux humides	Les Glières, les Glaïrons
Balsamine de Balfour (<i>Impatiens balfourii</i>)	Surveiller les milieux humides à enjeux : berges des cours d'eaux, ripisylves	
Asters américains (<i>Symphyotrichum x salignum</i> , <i>S. novae-angliae</i>)	Surveiller les milieux humides à enjeux	
Amorphe faux-indigo (<i>Amorpha fruticosa</i>)	Cibler les milieux à enjeux : ripisylves et boisements alluviaux	
Jussie rampante (<i>Ludwigia peploides</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en aquariophilie.	
Sumac de Virginie (<i>Rhus typhina</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides, pelouses sèches	

ACTIONS SECONDAIRES

Mélilot blanc (<i>Melilotus albus</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux et notamment les pelouses sèches	
Jonc tenu (<i>Juncus tenuis</i>)	Surveiller son impact potentiel sur les grèves exondées des étangs et les milieux humides	Marais de la Lèze
Laurier-cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : boisements d'intérêt	
Phytolaque d'Amérique (<i>Phytolacca americana</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : zones humides, prairies	
Séneçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux	
Consoude de Russie (<i>Sympytum x uplandicum</i>)	Cibler les milieux à enjeux, peut former des populations denses en prairies mésophiles, fossés et mégaphorbiaies	ENS des Ecouges, le long de la Bourne
Chèvrefeuille du Japon (<i>Lonicera japonica</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	
Souchet robuste (<i>Cyperus eragrostis</i>)	Surveiller la colonisation des stations connues en milieux humides à enjeux	Zone humide des Glières
Barbon à nœuds barbus (<i>Bothriochloa barbinodis</i>)	Espèce en expansion depuis le sud de la France, surveiller la colonisation des milieux prairiaux	Principalement présente le long de la D1532 et non signalée en milieux naturels
Cotonéaster horizontal (<i>Cotoneaster horizontalis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : pelouses et coteaux secs (contribute à la fermeture de ces milieux)	
Lampourde d'Italie (<i>Xanthium orientale</i> subsp. <i>italicum</i>)	Surveiller son impact sur les milieux à enjeux	
Topinambour (<i>Helianthus tuberosus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux, d'autant que la lutte peut s'avérer longue et difficile en cas de peuplements bien installés	



NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT	% MAILLES PRÉSENCE
--------------	------------------	--------	--------------------

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES AVÉRÉES ↓

Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	A	2,95
Amarante couchée	<i>Amaranthus deflexus</i> L., 1771	C	0,15
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	B	4,27
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	B	1,91
Ambroisie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	A	22,68
Amorphe faux-indigo	<i>Amorpha fruticosa</i> L., 1753	C	0,29
Armoise annuelle	<i>Artemisia annua</i> L., 1753	B	0,15
Armoise des Frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	A	5,45
Aster à feuilles de saule	<i>Symphyotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	A	0,44
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	A	0,44
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	A	1,03
Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895	B	0,15
Bident à fruits noirs	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	B	2,65
Brome sans arêtes	<i>Bromopsis inermis</i> (Leyss.) Holub, 1973	C	0,15
Buddléia de David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	A	14,14
Chénopode fausse Ambroisie	<i>Dysphania ambrosioides</i> (L.) Mosyakin & Clements, 2002	C	0,29
Cotonéaster horizontal	<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne., 1879	C	0,29
Datura stramoine	<i>Datura stramonium</i> L., 1753	B	0,88
Élodée du Canada	<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803	A	0,44
Épilobe cilié	<i>Epilobium ciliatum</i> Raf., 1808	C	0,15
Erable négundo	<i>Acer negundo</i> L., 1753	B	1,47
Érigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	A	5,89
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	A	16,35
Herbe de la Pampa	<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	C	0,15
Jussie rampante	<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven, 1964	A	0,29
Lampourde d'Italie	<i>Xanthium orientale</i> subsp. <i>italicum</i> (Moretti) Greuter, 2003	C	0,29
Lampsane intermédiaire	<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i> (M.Bieb.) Hayek, 1931	B	0,74
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	B	0,29
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	C	10,90
Mousse cactus	<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid., 1819	C	0,59
Onagre à sépales rouges	<i>Oenothera glazioviana</i> Micheli, 1875	C	1,47
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	B	2,50
Patience des moines	<i>Rumex patientia</i> L., 1753	C	0,44
Paulownia	<i>Paulownia tomentosa</i> (Thunb.) Steud., 1841	C	0,15

Phytolaque d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	A	1,77
Potentille des Indes	<i>Potentilla indica</i> (Andrews) Th.Wolf, 1904	C	1,33
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtková, 1983	A	5,01
Renouée de Sakhaline	<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai, 1922	B	0,15
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	A	3,98
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	A	26,07
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	A	1,03
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	B	0,74
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	A	12,08
Sorgho d'Alep	<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers., 1805	A	2,06
Souchet robuste	<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	C	0,44
Sumac de Virginie	<i>Rhus typhina</i> L., 1756	C	0,15
Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	B	0,15
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	B	24,01
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	A	6,63

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES À SURVEILLER ↓

Brome purgatif	<i>Ceratochloa cathartica</i> (Vahl) Herter, 1940	D1	1,77
Chèvrefeuille du Japon	<i>Lonicera japonica</i> Thunb., 1784	D1	0,59
Consoude de Russie	<i>Symphytum x uplandicum</i> Nyman, 1855	D1	0,74
Crépide sacrée	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	D1	3,53
Euphorbe maculée	<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	D1	1,03
Euphorbe prostrée	<i>Euphorbia prostrata</i> Aiton, 1789	D1	0,29
Galinsoga quadriradié	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	D1	0,74
Herbe aux perruches	<i>Asclepias syriaca</i> L., 1753	D1	0,15
Jonc tenu	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	D1	3,83
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	D1	2,50
Matricaire fausse camomille	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	D1	1,77
Millet capillaire	<i>Panicum capillare</i> L., 1753	D1	5,01
Oxalis dressé Oxalis de Dillenius	<i>Oxalis dillenii</i> Jacq., 1794	D1	0,29
Oxalis droit	<i>Oxalis stricta</i> L., 1753	D1	3,24
Panic dichotome	<i>Panicum dichotomiflorum</i> Michx., 1803	D1	1,62
Panic millet	<i>Panicum miliaceum</i> L., 1753	D1	0,15
Passerage de Virginie	<i>Lepidium virginicum</i> L., 1753	D1	1,03
Pin noir d'Autriche	<i>Pinus nigra</i> J.F.Arnold, 1785	D1	0,88
Sainfoin d'Espagne	<i>Galega officinalis</i> L., 1753	D1	0,59
Sporobole à fleurs vaginées	<i>Sporobolus vaginiflorus</i> (Torr. ex A.Gray) Alf.Wood, 1861	D1	0,29
Sporobole des Indes	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	D1	0,59

QUI INFORMER ?

J'AI OBSERVÉ DE L'AMBROISIE



Je signale la présence de cette espèce grâce à la plateforme signalement ambroisie : signalement-ambroisie.atlasante.fr

J'AI OBSERVÉ UNE ESPÈCE EXOTIQUE
ÉMERGENTE SUR LE TERRITOIRE ISÉROIS



Je contacte Gentiana : gentiana@gentiana.org

J'AI UNE INTERROGATION SUR UNE
ESPÈCE (ÉCOLOGIE, MOYEN DE LUTTE...)



Je consulte le Centre de ressources « Espèces Exotiques Envahissantes » : especes-exotiques-envahissantes.fr

Je consulte le site internet de Gentiana et ses ressources documentaires : gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes

J'AI UNE INTERROGATION
SUR LA LÉGISLATION EN ISÈRE



Je consulte le site de la Direction Départementale Territoriale de l'Isère : www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Especes-Exotiques-Envahissantes-Flore

Pour en savoir plus sur la liste des plantes exotiques envahissantes de l'Isère :

Kopf M. Gaber C. Gourgues F. (2023). Plantes exotiques envahissantes de l'Isère. Volet 1 : liste hiérarchisée et statuts. Gentiana, société botanique dauphinoise. 46 p. + annexes

Cette synthèse des enjeux sur les Espèces Exotiques Envahissantes a été rédigée en 2025 par Gentiana.
Mise en page : Marion Sanz



GENTIANA Société botanique dauphinoise D.Villars
MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE
04 76 03 37 37 • <https://gentiana.org/>